

(Renouvellement)

Projet Éducatif Territorial (PEDT) de

(commune, EPCI...)

Durée de validité du PEDT

2021-2022

2022-2023

2023-2024

Option Plan mercredi (chapitre 5)

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : SIS de la Vallée du Trey	
Nom et prénom de l'élu de référence	COLIN Jean-Pierre
Fonction	Président du SIS
Adresse	4 Place du 11 Novembre 54121 VANDIERES
Téléphone	03.83.81.71.65
Adresse électronique	Mairie.vandieres54@wanadoo.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	CALZETTI Sébastien
Fonction	Directeur accueil périscolaire
Adresse	11 rue de la Libération 54121 VANDIERES
Téléphone	03.83.82.98.15
Adresse électronique	gps.valleedutrey@orange.fr

Sommaire

- 1 **Quel est votre territoire ?**
- 2 **Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?**
- 3 **Comment le PEDT est-il élaboré et mis en œuvre ?**
- 4 **Comment le périscolaire est-il mis en place sur votre territoire ?**
- 5 **Quelle est l'organisation de la journée du mercredi sur votre territoire ?**
- 6 **Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?**
- 7 **Procédure de signature**
- 8 **Vous souhaitez nous contacter ?**
- 9 **Fiche de synthèse de votre PEDT**

Ce document constitue une trame indicative de PEDT, vous pouvez le saisir directement en format numérique.

Une fois complété, vous pourrez le transmettre à la DDCS et à la DSDEN pour instruction et validation.

Les cadres gris apportent des éléments de réflexion sur les différents paragraphes traités. Vous pourrez utiliser les fiches jointes comme des repères méthodologiques.

Le PEDT se décline à partir :

- **d'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **d'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- **d'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

1

Quel est votre territoire ?

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
- VANDIERES – VILLERS SOUS PRENY et VILCEY SUR TREY	1446

Indiquer la date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées : 19/04/2018

	Nombre d'enfants concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	50
Niveau élémentaire :	98
Niveau secondaire :	0

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	1 (même établissement)
École(s) élémentaire(s)	1 (même établissement)

Organisation en **regroupement scolaire** ?

Oui Non

La ou les écoles concernées relèvent d'un secteur : Non

REP REP + QPV Contrat de ruralité (précisez.....)

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif,...) :

Sur le territoire de la commune possibilité d'accéder à différents équipements : médiathèque, aire de jeux, city-stade.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

Manque moyens financiers :

- Pour le recrutement d'intervenants extérieurs
- Pour le transport des enfants hors de la commune afin de leur proposer d'autres activités sportives et culturelles

Le décret n° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territoriale prévoit dans son premier article que :

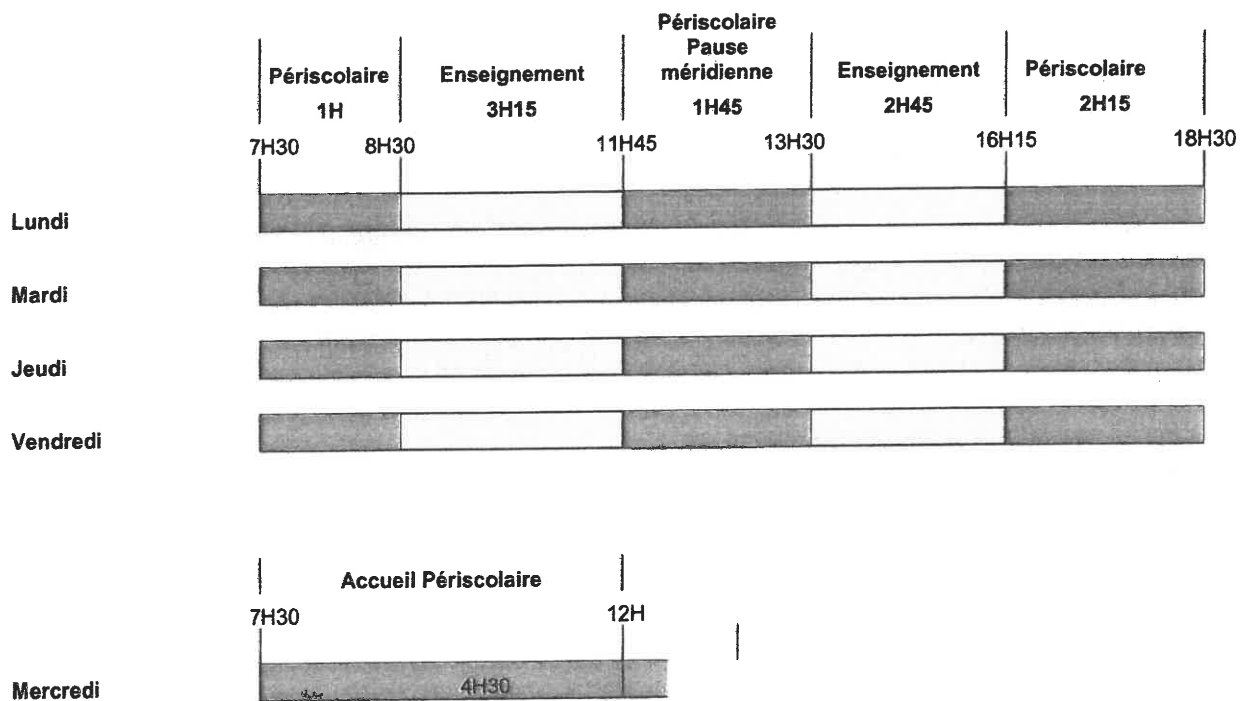
« Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

2
Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?

Organisation du temps scolaire sur :

Organisation du temps scolaire sur 4 jours

Organisation du temps scolaire sur 5 jours



Les activités pédagogiques complémentaires (APC), se déroulent tous les mardis et jeudis de 16h15 à 17h15, pendant le temps périscolaire.

3 Comment le PEDT est-il élaboré et mis en œuvre ?

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- SIS - Ecole -Délégués parents d'élèves	- -	- Bénévoles -

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il ?

- Une fois par an

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

- Informations par courrier

Autres modalités de fonctionnement :

- Réunions

Comment le périscolaire HORS MERCREDI est-il mis en place sur votre territoire ?

Locaux

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

- Locaux scolaires
 Autres locaux, précisez : salle d'activités dédiée aux activités périscolaires

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.)

- Oui Non

Autre précisez.....

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.)

- Oui Non

Autre précisez.....

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

- Apprendre à vivre ensemble : activités axées sur l'écoute, le respect des autres.
- Proposer des activités ludiques et éducatives en développant la curiosité, la créativité, l'épanouissement de l'enfant.
- Accéder à toutes les connaissances en fonction du rythme et de la maturité des enfants

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

- Connaissances : découverte d'activités variées et nouvelles
- Compétences acquises grâce à des activités spécifiques
- Comportement : respect des autres, respect des consignes, développement de l'autonomie

Activités proposées

Description des thématiques d'activités retenues.

- Activités physiques et sportives
 Activités artistiques et culturelles
 Activités scientifiques et techniques
 Ateliers lecture, écriture
 Atelier de langues
 Jeux de stratégie
 Jeux collectifs ou extérieurs
 Citoyenneté et développement durable
 Informatique
 Autres activités ludiques
 Aide aux leçons
 Jeux calmes, repos, détente.
 Autres.....

Quelle articulation des activités périscolaires avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

- Complémentarité avec le projet d'école (compétences sociales et civiques : éducation à la citoyenneté)

Intervenants extérieurs

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes
- Enseignants rémunérés par la municipalité ou l'intercommunalité
- Bénévoles
- Associations

Dont :

- Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local
- Association Jeunesse éducation populaire.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

- Oui Non

Précisez.....

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input checked="" type="checkbox"/> Non	

Précisez :

Nombre de personnes concernées :

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) : déjà engagé

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : Non

Thématiques de formations privilégiées :

Accueil des publics particuliers sur le temps périscolaire

Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

- Oui Non

Précisez : locaux adaptés et aux normes PMR, activités modulables en fonction du handicap

Envisagez-vous des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

- Oui Non

Précisez : pas dans l'immédiat

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

- Dialogue avec les parents, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation
- - PAI précisé sur dossier d'inscription scolaire – Eventuellement trousse médicaments ainsi que repas fournis par les familles.

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

- Périscolaire Scolaire Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

- Respecter les horaires
- Etre à l'écoute des enfants, être vigilant en observant leur comportement

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

- Alternance d'activités en autonomie pour permettre à l'enfant de se distraire, de se détendre et d'activités en groupes sur des thèmes précis

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

- Consultation sur le site Internet du Périscolaire ou le document papier auprès du directeur de l'accueil

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

- Inscription à la journée
 Inscription à la semaine
 Inscription au mois
 Inscription à l'activité
 Autre, précisez : inscription au trimestre ou à l'année

Raisons : plus de souplesse pour les parents (choix en fonction de leur planning de travail)

Contribution financière des familles le cas échéant pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?

- Oui

Quels sont les moyens alloués à l'équipe pédagogique du périscolaire pour organiser et évaluer l'accueil ? -

- Questionnaire enquête, fiches de présence

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (Obligatoire pour le renouvellement)

- Annuellement

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Les outils d'évaluation et les indicateurs retenus doivent être définis en amont, le bilan permettra de rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs éducatifs proposés.

- Taux de fréquentation des enfants
- Taux d'adhésion des enfants aux différents projets et ateliers proposés
- Bilan de satisfaction des enfants avec l'aide des animateurs

Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :

« Article 3

L'évaluation de l'expérimentation prévue au I de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au I de l'article 1^{er} et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »

5

**Quelle est l'organisation de la journée du mercredi sur votre territoire ?
De quelle façon votre PEDT s'inscrit-il dans la charte « Plan Mercredi » ?**

L'organisation du mercredi est-elle confiée ou menée en partenariat avec d'autres organisateurs d'ACM déclarés ?

Oui Non

Vous avez répondu OUI à la question:

Les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs partenaires doivent être identifiés dans votre PEDT dans le cadre de la labellisation « Plan mercredi »

Nom de la (des) structure(s) organisatrice(s):

.....
.....

Existe-t-il une cohérence entre les objectifs éducatifs des différents organisateurs concernés ?

Oui Non

Développez :

.....
.....

Activités proposées les mercredis

Description des thématiques d'activités retenues :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers lecture, écriture
- Atelier de langues
- Jeux de stratégie
- Jeux collectifs ou extérieurs
- Citoyenneté et développement durable
- Informatique
- Autres activités ludiques
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente.
- Autres.....

Quelle est l'articulation entre les activités du mercredi et le projet d'école ou le projet d'établissement ?

- Complémentarité avec le projet d'école (compétences sociales et civiques : éducation à la citoyenneté)

Intervenants extérieurs

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes
- Enseignants rémunérés par la municipalité ou l'intercommunalité
- Bénévoles
- Association

Dont :

- Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local
- Association Jeunesse éducation populaire.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

- Oui
- Non

Précisez.....

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input checked="" type="checkbox"/> Non	

Précisez :

Nombre de personnes concernées :

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) : déjà engagé

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : non

Thématiques de formations privilégiées :

.....

Accueil des publics particuliers sur la journée du mercredi

Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

- Oui
- Non

Précisez : locaux adaptés et aux normes PMR, activités modulables en fonction du handicap

Envisagez-vous des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

- Oui
- Non

Précisez : pas dans l'immédiat

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

- Dialogue avec les parents, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation
- PAI précisé sur dossier d'inscription périscolaire – Eventuellement trousse médicaments ainsi que repas fournis par les familles

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de moins de 6 ans, un lieu de repos est-il prévu ?

Oui Non

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

- Respecter les horaires
- Etre à l'écoute des enfants, être vigilant en observant leur comportement

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

- Alternance d'activités en autonomie pour permettre à l'enfant de se distraire, de se détendre et d'activités en groupes sur des thèmes précis

De quelle façon l'accueil organisé le mercredi valorise-t-il le territoire auprès des publics accueillis
(Découverte du territoire, environnement, partenariats avec des établissements culturels sportifs, sites naturels, etc....)

- Sorties découvertes organisées sur le territoire de la commune
- Préservation de l'environnement : par exemple, apprendre à trier les déchets, économiser l'eau.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

- Consultation sur le site Internet du Périscolaire ou le document papier auprès du directeur de l'accueil

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

- Inscription à la journée
- Inscription à la demi-journée
- Inscription à l'activité
- Aucune inscription
- Autre, précisez :

Raisons : selon résultats de l'enquête auprès des familles (souhait des familles)

Contribution financière des familles le cas échéant pour les mercredis ?

- Oui

Quels sont les moyens alloués à l'équipe pédagogique pour organiser et évaluer l'accueil ?

- Questionnaire enquête, fiches de présence

Existe-t-il un lien entre les activités du mercredi et celles organisées pendant les vacances ?

Oui Non

Précisez : Ce n'est pas obligatoirement le même public

Existe-t-il un lien entre les accueils organisés pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et ceux proposés pour les collégiens et lycéens (club ado, accueil de jeunes etc.)

Oui Non

Précisez :

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (obligatoire pour le renouvellement)

- annuelle

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés). Les outils d'évaluation et les indicateurs retenus doivent être définis en amont, le bilan permettra de rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs éducatifs proposés.

- Taux de fréquentation des enfants
- Taux d'adhésion des enfants aux différents projets et ateliers proposés
- Bilan de satisfaction des enfants avec l'aide des animateurs

Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :

« Article 3

L'évaluation de l'expérimentation prévue au I de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au I de l'article 1^{er} et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »

Précisez les éléments répondants 4 axes de la charte qualité du plan mercredi :

1 : Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

- Complémentarité avec le projet de l'école pour certains thèmes
- Collaboration entre l'équipe pédagogique et l'équipe d'animation
- Mutualisation des moyens (ordinateurs, matériel de sport, etc.)

2 : L'accueil des enfants et information des familles

- Accueil de tous les enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans l'établissement et en plus possibilité d'accueillir des enfants résidents dans les communes environnantes
- Possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap ou des enfants avec PAI
- Tarification progressive et en fonction du quotient familial
- Toutes les informations sont accessibles sur le site Internet de l'accueil périscolaire ou en mairie

3 : mise en valeur de la richesse des territoires

- Sorties découvertes sur le territoire de la commune
- Convention avec la Communauté de Communes pour l'accès à la médiathèque

4 Les développements des activités éducatives de qualité

- Activités proposées selon un projet défini par l'équipe d'animation en début d'année scolaire.
- Alternance d'activités en groupes et en autonomie (activité dans ce cas selon le libre choix des enfants)
- Activités variées (culturelles, sportives, ludiques, récréatives, créatrices, etc.)

6

Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps d'accueil collectif de mineurs?

	Accueil de loisirs périscolaire		Garderie périscolaire
	Accueil de loisirs hors PEDT	Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT	Ne s'inscrit pas dans le « plan mercredi »
Cadre réglementaire	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Décret n°2013-707 du 2 août 2013 – convention PEDT	Les engagements concernant la sécurité des mineurs sont définis dans le PEDT.
Taux d'encadrement + 5h par jour consécutives	Au minimum : 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 12 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Se rapprocher de: 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Taux d'encadrement - 5h par jour consécutives	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus	Se rapprocher de: 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Durée d'ouverture	2 heures minimum d'accueil par journée de fonctionnement	1 heure minimum d'accueil par journée de fonctionnement	Pas de durée minimale
Intervenants extérieurs	Non comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé avec les encadrants

PRÉCISEZ le cadre juridique que vous privilégiez :

Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT – Taux d'encadrement moins de 5 H par jour consécutives pour l'accueil en période scolaire et plus de 5 H consécutives pour le mercredi.

Attention les taux d'encadrement assouplis s'appliquent dans l'enceinte du local déclaré aux services de la DDCS, s'agit de quotas minimums à adapter en fonction du public et aux activités proposées (en particulier lors de déplacements)

7 Procédure de signature

Informations complémentaires pour la procédure de signature du PEDT:

Faire parvenir à la DDCS de Meurthe-et Moselle les documents suivants :

- Évaluation du précédent PEDT
- Nouveau PEDT en 1 exemplaire (utiliser ce document)

La convention sera signée après validation de votre PEDT par la commission de lecture du Groupe d'appui départemental qui s'est doté d'une plateforme d'instruction dématérialisée.

Si vous souhaitez être labellisé plan mercredi, la commission de lecture s'assurera que vous vous engagez dans la charte qualité plan mercredi.

Après validation de la labellisation la convention « plan mercredi » sera signée et annexée à votre PEDT.

8 Vous souhaitez nous contacter ?

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
Service Jeunesse, Education Populaire et Sports**

Delphine DEMARET

Conseillère technique et pédagogique – Accompagnement technique et pédagogique
Mail delphine.demaret@meurthe-et-moselle.gouv.fr
03.57.29.12.84

Celine PREVOST

Responsable administrative Accueils collectifs de mineurs - télé-procédure
Mail celine.prevost@meurthe-et-moselle.gouv.fr
03.57.29.12.85

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Julien SPONEM

Mail julien.sponem@ac-nancy-metz.fr
03.83 93 56 20

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour joindre le **conseiller technique** d'action sociale de votre territoire
Mail ctas.cafnancy@caf.cnafmail.fr

9

Fiche de synthèse de votre PEDT

- | | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> Nombre total d'enfants scolarisés sur le territoire : |150..... |
| <input type="checkbox"/> Organisation du temps scolaire sur 4 jours | Oui |
| <input type="checkbox"/> Organisation du temps scolaire sur 5 jours | Non |
| <input type="checkbox"/> Le comité de pilotage se réunit au moins 2 fois par an | Non |
| <input type="checkbox"/> Au plan local, le comité de pilotage veille à la complémentarité éducative des temps de l'enfant | Oui |
| <input type="checkbox"/> L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est déclaré | Oui |
| <input type="checkbox"/> N° organisateur : | 054ORG0825 |
| <input type="checkbox"/> Effectif maximum d'enfants déclarés sur l'ACM : | 80 |
| <input type="checkbox"/> Les publics spécifiques ou à besoins particuliers sont pris en compte dans le PEDT | Oui |
| <input type="checkbox"/> Des actions de formations sont prévues | Non |
| <input type="checkbox"/> Les activités sont payantes | Oui |
| <input type="checkbox"/> Une évaluation du PEDT est prévue | Oui |
| <input type="checkbox"/> Les partenaires sont inscrits dans le PEDT | Non |
| <input type="checkbox"/> Les partenaires sont signataires de la convention | Non |
| <input type="checkbox"/> La convention signée par le maire est jointe (2 exemplaires) | Non |

